

## Actes transmissibles de la commande publique

### Sources juridiques :

- Articles L2131-2 (commune), L3131-2 (département), L4141-2 (région), L5211-3 (EPCI), du **Code général des collectivités territoriales** – [actes transmissibles](#)
- Articles L2131-1, L3131-1, L4141-1, L5211-3, du **Code général des collectivités territoriales** – [caractère exécutoire](#)

### ACTES NON TRANSMISSIBLES :

- les marchés et accords-cadres dont le montant attribué est inférieur à 221 000 € HT,
- les avenants à ces marchés et accords-cadres.

### ACTES TRANSMISSIBLES :

- Toutes les délibérations de l'assemblée délibérante relatives à la commande publique,
- les décisions de l'exécutif prises par délégation de l'assemblée délibérante en application des articles L2122-22-4°, L3221-11, L4231-8 et L 5211-1 du CGCT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 221 000 € HT quelle que soit la procédure de passation suivie,
- les marchés de travaux dont le montant est compris entre 221 000 € HT et 5.538.000 € HT demeurent transmissibles alors même qu'ils ont vocation à être passés selon une procédure adaptée.
- les avenants portant sur des marchés transmissibles,
- l'information de la date de notification du marché au titulaire dans un délai de 15 jours.

Ces actes sont à transmettre au contrôle de légalité dans **un délai de 15 jours** suivant la date de signature par le représentant de la collectivité (cf. articles L2131-13, L3131-6, L4141-6 du CGCT qui renvoient à l'article L1411-9 du même code).

Le caractère exécutoire des actes, dont la transmission au représentant de l'état est requise, est acquis à la date de réception de l'acte par les services de la préfecture ou sous-préfecture et après publication ou affichage.

Ainsi, avant toute signature de contrat, il convient de s'assurer que la délibération autorisant l'exécutif à signer a été rendue exécutoire. **La date de signature du contrat doit donc être postérieure à la date du visa de réception de la délibération en préfecture ou sous-préfecture.**

### Mis à jour en 2024